#### PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES DU COMPTE ASSURÉS AMELI

Pas-à-pas Novembre 2019

#### TÉLÉCHARGEMENT DU RELEVÉ FISCAL



.-

12 12



#### Les principes directeurs du pas-à-pas

Ce pas-à-pas a pour ambition de présenter la démarche des téléservices Téléchargement d'une attestation de droits, téléchargement d'une attestation de paiement d'indemnités journalières, téléchargement d'un relevé fiscal, **étapes par étapes**, pour donner une vision détaillée de la **version assuré**, ainsi que les **bénéfices** associés à ce téléservice, tant pour les assurés que pour les collaborateurs Front-office et Back-office en CPAM.

Il a ainsi vocation à **s'inscrire en complément** des supports de formation existants : le didacticiel qui présente notamment des captures écrans de façon animée à destination des assurés et les modules de e-learning qui permettent de maîtriser le compte dans son ensemble.



#### **Principes directeurs**

Ce pas-à-pas décrit la réalisation du téléchargement de documents :

- Sur le compte Ameli web
- Sur l'application Ameli smartphone et tablette
- Sur la BMS

#### > Il précise également :

- Les cas d'usage qui peuvent entraîner la sollicitation des téléservices
- Les cas d'exclusion

Ce livret a vocation à être actualisé au fur et à mesure des mises à jour des téléservices concernés.

## Bénéfices de l'utilisation du téléservice





#### Pour les assurés

La possibilité de télécharger son attestation ou son relevé à tout moment de façon autonome, simple et gratuite



Délivrance immédiate du document et couverture instantanée du besoin

Possibilité de télécharger plusieurs fois le même document

*(attention, le relevé fiscal n'est accessible que pendant 6 mois)* 



#### **Pour les collaborateurs**

#### <u>Conseillers et Téléconseillers :</u>

- Le flux en accueil et au téléphone est réduit
- Le téléchargement de documents en ligne est très simple à promouvoir en offre sur rebond sur divers motifs nécessitant de joindre un document
- C'est aussi une très bonne porte d'entrée pour promouvoir l'utilisation du compte



#### Agents de Back-Office :

- Diminution des sollicitations par courrier, donc réduction de la charge en Back-Office
- Diminution des tâches et frais d'affranchissement

## Disponibilité du téléservice sur les différents appareils



Ki l'Assurance Maladie

## Principaux cas d'usage possibles du téléchargement du relevé fiscal





Les bénéficiaires qui ont été en **arrêt maladie et** ont **perçu des indemnités journalières :** 

- Dans les 8 ans qui précèdent (pour les attestations d'IJ)
- Dans l'année qui précède (pour le relevé fiscal)

RELEVÉ FISCAL

## Cas d'exclusion du téléservice



# Q

#### • Relevé fiscal :

- ► L'assuré qui n'a pas perçu d'indemnités journalières dans l'année fiscale écoulée
- L'assuré ayant perçu des indemnités journalières non soumises à l'impôt
- Tout assuré qui voudrait utiliser le téléservice en dehors de la période de l'année à laquelle le relevé fiscal est mis en ligne (un peu avant la période de déclaration d'impôts)



## La démarche pas-à-pas : étape préalable



ssurance

## La démarche pas-à-pas : Etape 1/1 - Edition de l'attestation



Cette fonctionnalité permet de télécharger les relevés de prestations que l'assuré doit déclarer aux services fiscaux. 2 cas peuvent alors se présenter :

#### Un relevé fiscal existe pour l'assuré.

Il est alors **invité à le télécharger** au format PDF.

#### Votre relevé fiscal

Vous pouvez désormais télécharger depuis cette rubrique votre relevé de prestations (indemnités journalières et/ou pensions d'invalidité) que vous devez déclarer aux services fiscaux ou, le cas échéant, à vos autres organismes versant des prestations familiales.

A partir de 2011 les adhérents au compte Ameli ne recevront plus leur relevé fiscal par voie postale.

Il est recommandé de conserver ce document sans limitation de durée.

Téléchargez votre relevé fiscal 2010 (format PDF)



Vous pouvez désormais télécharger (si vous avez perçu des paiements d'indemnités journalières durant l'année précédente soumises à l'impôt ) depuis cette rubrique votre relevé de prestations (indemnités journalières et/ou pensions d'invalidité) que vous devez déclarer aux services fiscaux ou, le cas échéant, à vos autres organismes versant des prestations familiales.

Ce document reste accessible pendant 6 mois, pensez à le télécharger et conservez le sans limitation de durée.

Aucun fichier à télécharger



## La démarche pas-à-pas – Terminaison de la démarche



- Le relevé fiscal n'est mis à la disposition de l'assuré et téléchargeable qu'à une période définie de l'année : quelques semaines en amont de la période de déclaration d'impôt et uniquement disponible pour une durée de 6 mois
- Le téléchargement du relevé fiscal étant à résultat immédiat, aucun délai ni aucune communication ultérieure (e-mail, avis de dépôt, etc) ne sont à relever

### La démarche pas-à-pas

## APPLICATION SMARTPHONE & TABLETTE

3 MENU

NES PAIEMENT

O NOTIFICATION

PROFESSION.

MA MESSAGERIE

Pauline DUPONT

S INFORMATION



## La démarche pas-à-pas : étape préalable

**ETAPE (0)** : L'assuré se connecte à son compte Ameli  $\rightarrow$  Rubrique Mes documents



L'assuré se rend

documents

dans l'onglet Mes





## La démarche pas-à-pas : Etape 1/1 - Edition de l'attestation

#### Le relevé fiscal s'affiche immédiatement au clic

Si un relevé est
disponible, il
<u>s'affiche</u>
<u>automatiquement</u>
à l'écran

. . . 🍉





Si aucun relevé fiscal n'est disponible, l'assuré est automatiquement redirigé vers la page d'accueil et un message d'erreur apparaît



## La démarche pas-à-pas – Terminaison de la démarche



- Le relevé fiscal n'est mis à la disposition de l'assuré et téléchargeable qu'à une période définie de l'année : quelques semaines en amont de la période de déclaration d'impôt et uniquement disponible pour une durée de 6 mois
- Le téléchargement du relevé fiscal étant à résultat immédiat, aucun délai ni aucune communication ultérieure (e-mail, avis de dépôt, etc) ne sont à relever





## La démarche pas-à-pas : Etape préalable et étape 1

**ETAPE (0)** : L'assuré se connecte sur la borne et s'authentifie, puis accède à « Autres demandes »



**ETAPE (1)** : Sur l'écran « Autres demandes », l'assuré sélectionne « Mon relevé fiscal »

#### l'Assurance Maladie

## La démarche pas-à-pas : Etape 2 – Impression

**ETAPE (2)** : L'assuré peut **visualiser** le document, puis l'**imprimer** 



